



Rassemblements « Foot en marchant »

Modalités

Le District d'Ille-et-Vilaine propose des rassemblements réguliers des sections « Foot en marchant » du département.

Les clubs intéressés pour y participer peuvent s'inscrire via un **formulaire en ligne**.

Calendrier

4 rassemblements sont prévues aux dates suivantes :

- 6 mars
- 1^{er} mai
- 15 mai
- 12 juin

Deux matinées d'initiation seront également proposées par le District, en partenariat avec l'Urban Soccer, les dimanches 6 février et 10 avril.

Organisation

Le District d'Ille-et-Vilaine diffuse les calendriers et les lieux des rassemblements. Ceux-ci sont fixés par défaut au dimanche matin, à 10h30. Le club recevant peut modifier le jour et l'horaire du rassemblement en informant les autres clubs concernés.

4 à 5 équipes sont réunies sur un même site. Les équipes se rencontrent en **format multi-matches**. Les résultats ne sont pas collectés par le District.

Le club recevant accueille le rassemblement en salle, sur un city stade ou sur terrain en herbe ou synthétique. A l'issue du plateau, il renvoie au District **une fiche bilan** ainsi que **la fiche club** de l'ensemble des équipes présentes.

Participation

Les participants doivent impérativement être **licenciés à la FFF**. Les rassemblements sont ouverts à partir de la catégorie U16. La **mixité** est autorisée.

Arbitrage

Les joueurs de l'équipe en attente sont sollicités pour arbitrer les rencontres. Dans le cas où l'ensemble des équipes joue, ce sont les remplaçants qui arbitrent les rencontres.

Règlement

Les rencontres se déroulent selon le règlement FFF (**voir annexe**).

En accord avec les autres équipes, la « **règle de l'invincible** » peut être adoptée, sur tous les terrains, sur certains terrains ou seulement pour quelques pratiquant.e.s novices. A la réception du ballon, et en posant le pied dessus, le porteur de balle devient inattaquable pendant 3 secondes et l'ensemble des adversaires reculent de 5 mètres. Le porteur de balle peut décider de reprendre le jeu par une passe ou une conduite de balle. « L'invincible » peut être réalisé par le même joueur deux fois au cours de chaque temps de possession de son équipe.

En accord avec les autres équipes, une « **zone de tir** » peut être délimitée sur le terrain.

Vos contacts

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Marie HERY par mail mhery@foot35.fff.fr ou par téléphone 06.18.30.93.02 ; ou Emilie GIRAUD egiraud@foot35.fff.fr